

Nancy, ce 21 Février 1908

Mon bien cher ami,

Je vous suis bien reconnaissant d'avoir  
songé à moi pour rendre compte des livres  
de M. B. Capitant et Ehrhard. Mais j'aime  
mieux vous dire de suite que je ne  
saurais me charger de cette mission de confiance  
à côté de bien des raisons personnelles ou  
personnières, qui m'empêcheraient de la remplir,  
j'en suis détournée à priori, par deux  
conditions générales et permanentes: D'une  
part, je ne suis rendu compte à l'expérience,  
que ces petites brochures ne rendent pas de  
résultats vraiment utiles, ou du moins qui  
s'attachent au sérieux en France; et d'autre part,  
si chacune d'elles envisagée isolément est peu  
bonne, quand on les joint bout à bout, elle  
arrivent vite à envahir le maigre loisir

Vous avez bien vu que les mots "à priori" et "personnières" sont altérés et cités à tort dans votre lettre.

laissé par le travail professionnel; j'ai aimé mieux  
abandonner ce genre de littérature à ceux qui  
ont la réputation de réflexion et la précieuse  
de plus, dont je me sens malheureusement dépourvu.  
D'autre part, j'ai éprouvé aussi que ces  
travaux, acceptés par complaisance et exécutés  
de la meilleure façon possible, ne sont pas toujours  
sans éveiller les susceptibilités ombrageuses  
des auteurs, quand ils ne procèdent pas  
l'intervention de tiers avec impartialité de leurs  
sujets pour leur imposer partout.  
On passerait aisément sur ces désagréments  
si l'on avait conscience de faire œuvre  
utile pour le public scientifique; mais les  
habitudes françaises ne nous laissent même pas  
semblable consolation - j'ai donc résolu  
de rayer de mon tableau de travail les  
œuvres bibliographiques. J'avoue, d'ailleurs,  
ne pouvoir toujours rester inflexiblement  
fidèle à cette résolution. Et c'est ainsi  
que j'ai dû promettre à peu près quelques  
lignes de préface à M. Fernand Buisson pour  
sa thèse. Mais j'étais à ce que semblait  
l'inspection, motivée d'ailleurs par des  
circonstances très-particulières, reste  
incliné à en laisser longtemps.

J'ai eu l'occasion, cette semaine, de  
demander quelques conseils complémentaires relative-  
ment à notre traduction du B. G. B.,  
à un de nos collègues de la Faculté de  
Lettres, qui possède admirablement la  
langue allemande et se trouve être en même  
temps merveilleusement au courant du  
mouvement des idées chez nos voisins de l'est,  
M. Henri Lichtenberger, professeur de Littérature  
allemande à notre Université. Comme je  
voulais lui soumettre une question précise, j'  
l'ai entrepris sur le sens de la conjonction adverbiale  
"auch", que j'ai remarquée maintes fois dans ma  
partie sans avoir pu le plus souvent m'assurer  
si elle signifiait simplement "aussi, également",  
ou si elle ne contenait pas de plus une idée  
d'insistance, qui doit la faire traduire plutôt  
par "même". Après avoir examiné le passage en  
emploi, empruntés à ma partie que j'ai en  
soumission, Lichtenberger n'a déclaré spontanément  
que pour lui les traductions arrivent de l'inter-  
de parti pris de donner à "auch" le sens de  
"même", qu'il n'aurait employé ce mot que dans  
son acception générale ou par usage et que s'ils  
voulent insister sur une décision, ils devraient  
le manifester par un autre procédé. - J'ins  
disais que cette opinion n'a encore laissé quelques

fait de nouvelles & d'autres qui n'avaient pas été dans un livre de science qui est maintenant

doutes et que j'ai quelques difficultés à l'accepter dans tous les cas, par exemple pour la traduction du § 1300 au 1 ou du § 1320 au 3. Mais ce qui m'a frappé c'est cette conviction arrêtée chez un homme si nettement conscient de la culture allemande que des esprits aussi soucieux que cette particularité auch avaient dû prendre un sort d'acceptation stéréotypé dans le style de législation allemand. Cela n'intéressait particulièrement pour moi l'aspect juridique dans le Code civil auquel je ne suis pas sans songer de temps à autre. Mais comment pourrions-nous savoir si vraiment les rédacteurs du Code allemand ont eu à soucier de la terminologie rigoureuse générale et soignée d'un terme juridique si décisif, précis, qu'on leur prête si facilement? Et d'ailleurs, j'ai remarqué encore que la assertion de l'absence de toute trace de Wolf dans l'article bibliographique qu'il me a fait inscrire dans la Revue de Goldschmidt, et d'ailleurs par correspondance ou autrement d'autres indications sur ce point! Je me serais peut-être informé, si possible, aussi j'aurais pu être informé, si possible, de nouveaux documents qu'on se propose de publier sur l'élaboration législative du Code Napoléon pour le cas où l'on en pourrait établir un problème de la terminologie législative. Rien n'est changé dans la situation de ma femme. Mais si on me dit que nous n'attendons aucun changement avant les mois. Je n'y a pas danger imminent de perdre la possibilité de continuer à travailler, mais simplement un repos absolu du lit et le plus grand immobilité possible. C'est assez pour entretenir la vie normale et en atténuer les exigences. Mais l'important sera que le mal se termine par un rétablissement matériel. Je n'oublie pas j'en suis sûr, après de votre bon caractère, si vous l'avez encore et vous me voyez être très cordialement attaché F. GOMY

7-11



Monsieur R. Laillès,

Professeur à l'Université

14 rue Saint-Guillaume,

Paris



